



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inondations

Question écrite n° 128441

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la publication du décret fixant « les règles de conception, d'entretien et d'exploitation des ouvrages de prévention des inondations et des submersions aptes à assurer l'efficacité et la sûreté et portant diverses adaptations des règles de sûreté des ouvrages hydrauliques » dans sa version 2 du 26 octobre 2011. Il est nécessaire que les dispositions que prévoit ce texte dans le titre II, article 12, sur la modification de l'article R. 214-112, soient mises en oeuvre dans les meilleurs délais. Les contraintes administratives portant sur les retenues d'eau d'un volume de moins de 50 000 m³, récemment alourdies, s'en retrouveront revues et le nombre de retenues existantes concernées dans le Tarn passera de 1 080 à moins d'une centaine. Cela modifie complètement l'accompagnement à mettre en place pour respecter la réglementation et surtout les dépenses et les contraintes pour les propriétaires concernés. Sachant qu'une parution rapide de ce décret permettra aux professionnels de s'adapter dans les meilleures conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa date de publication.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128441

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)